

Saint-Brieuc, le 31 mars 2020

Objet : Alerte sur les conditions actuelles de la carte scolaire
Menaces de fermetures de classes, de disparition d'écoles

Mesdames et Messieurs les Maires,

Vous avez été informés du projet de carte scolaire pour la rentrée 2020. Le SNUDI-Force Ouvrière des Côtes-d'Armor a prévenu les écoles des mesures envisagées par le directeur académique : <http://snudifo22.com/Carte-scolaire-rentree-2020-Alerte-Alerte>

Les 31,5 fermetures de classe envisagées par le directeur académique, en application de la suppression de 20 postes d'enseignants du 1er degré dans les Côtes-d'Armor décidée par le Ministre et le Recteur, ne doivent pas, selon Force Ouvrière, être mises en œuvre : FO exige l'annulation de toutes les fermetures de classes et des 20 suppressions de postes au département, elle revendique l'ouverture des postes et classes nécessaires. La mobilisation de tous, parents, enseignants avec leurs syndicats, élus, pour défendre l'école publique communale pourra empêcher ces nouveaux coups portés à l'école, un des piliers des services publics locaux.

Le comité technique (CTSD), lors duquel le directeur académique consulte les représentants des personnels sur ses projets, devait avoir lieu mercredi 1er avril.

Force Ouvrière est à l'initiative d'une demande intersyndicale de report de ce CTSD, dans un contexte où les écoles, les parents et les élus ne peuvent intervenir comme à l'habitude pour défendre leurs classes.

Le 27 mars, peu après les annonces du ministre sur la question, le directeur académique a annoncé que le CTSD était « *repoussé à une date ultérieure* » :

<http://snudifo22.com/Le-comite-technique-carte-scolaire-repousse>

Pour autant, **après renseignements pris auprès de la direction académique, le CTSD se tiendrait prochainement, avant la sortie du confinement.** Or, en cette période si particulière, il est évident que :

- toutes les inscriptions d'élèves n'ont pas encore pu être faites en mairie,
- les Conseils de maîtres n'ont pas pu se réunir pour prévoir l'organisation des classes pour la rentrée 2020,
- les délégations d'écoles de parents, d'élus, d'enseignants qui portent les situations et les demandes précises ne seront pas reçues comme chaque année,
- les représentants syndicaux FO et autres n'ont pas pu se déplacer comme ils le font habituellement dans les écoles qui soit ont besoin d'une ouverture, soit sont menacées par une fermeture.
- toutes les décisions de carte scolaire pour la rentrée 2020 s'appuyant sur des « avis » de Comités Techniques réalisés en audioconférence ne pourraient qu'être entachées d'irrégularités.

Pour FO, les décisions de carte scolaire ne peuvent pas et ne doivent pas être prises dans ces conditions. Il faut un report des opérations après la sortie de crise sanitaire.

Le ministre a déclaré le 27 mars dans une interview télévisée, qu'étant donné les circonstances actuelles : « *nous revoyons les opérations d'ouvertures et de fermetures de classes* », « *il n'y aura aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire* ». Il a également indiqué qu'il fallait « *reconsidérer l'équilibre ouvertures/fermetures en milieu urbain* ». Par classe en milieu rural, il a fait savoir qu'il entendait les classes des communes de moins de 5 000 habitants.

Nous n'oublions pas le **contrat d'objectifs signé entre le Recteur et le Ministre en 2014, afin de « limiter le nombre d'écoles de 1 à 3 classes en particulier dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan »**. Ces écoles de 1 à 3 classes constituent une grande partie du réseau d'écoles dans notre département rural et doivent être défendues.

Nous n'oublions pas l'objectif énoncé dans le **rapport CAP 2022 de baisse drastique des dépenses publiques**. En application de ce rapport, la loi dite de l'école de la confiance de 2019 que FO a combattue et dont nous demandons l'abrogation, prévoyait à l'origine de créer des **établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPLSF)**, regroupements d'écoles avec le collège de secteur, faisant disparaître nombre d'écoles en tant qu'entités administratives et menaçant à terme leur existence dans vos communes. Il ne s'agissait ni plus ni moins qu'une aggravation du projet des **établissements publics d'enseignement primaire (EPEP)** de 2008 que la mobilisation des élus notamment (400 dans les Côtes-d'Armor) avait permis de repousser. Un autre danger, contenu là encore dans le rapport CAP 2022, réside dans le **projet de transfert de la compétence scolaire aux communautés de communes**.

Force Ouvrière s'est toujours prononcée pour l'existence d'une école publique dans chaque commune, les enseignants fonctionnaires d'État sont les garants du lien social, de la qualité de l'éducation, de l'application des programmes nationaux, de la laïcité, de l'égalité. Pas de République sans service public !

Dans un contexte où chacun peut se rendre compte que l'affaiblissement de notre système de santé, en particulier de l'hôpital public français, fait porter de grands risques à la population, nous disons que l'école publique est un pilier tout aussi crucial de notre modèle républicain, et qu'elle ne doit pas non plus être sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

Concernant les classes, toute initiative, toute mobilisation pour le refus d'une fermeture ou l'exigence d'une ouverture jouera un rôle qui peut être décisif pour le maintien ou l'amélioration des conditions d'accueil des enfants de votre commune.

Certains de partager avec vous notre attachement à l'École publique, recevez, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire départemental,

Stéphane MOTTIER

